

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mme la conseillère	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

SONT ABSENTS

Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--------------------------------------------------------	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2016-07-166 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et en retirant le point numéro 23, intitulé « Négociation de la première convention collective des employées et employés municipaux de Saint-René-de-Matane - Embauche de M. Roger Vaillancourt à titre de personne-ressource », et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-167 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-168 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent dix-huit mille neuf cent quarante-huit dollars et cinquante-deux cents (118 948,52 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

sept mille cinq cent cinquante dollars et soixante-dix-huit cents (7 550,78 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille huit cent quatre-vingts dollars et dix-sept cents (12 880,17 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-sept cents (139 379,47 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 180 à 206.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2016-07-169

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES PONCEAUX DE VOIRIE MUNICIPALE »

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller Dominic Côté a donné, lors de la séance du 6 juin 2016, un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2016-12, intitulé « Règlement régissant les ponceaux de voirie municipale »;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2016-12, intitulé « Règlement régissant les ponceaux de voirie municipale ».

DE déposer le règlement numéro 2016-12 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi que le règlement numéro 2016-12 au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-170

DISPOSITION DE PONCEAUX USAGÉS - OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge opportun de se départir de ponceaux usagés n'étant plus adéquats pour les besoins municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présenté par un citoyen de Saint-René-de-Matane dans le but d'acquiescer ces ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à M. Rémi Martel quatre (4) ponceaux usagés en métal galvanisé pour la somme de quarante dollars (40 \$), en conformité avec son offre d'achat, datée du 27 juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

2016-07-171

MANDAT À M^e JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT - TRAITEMENT DE MISE EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR

Il proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour entreprendre les procédures dans le traitement des mises en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale concernant les dossiers numéros 1097-05-3092, 1198-10-7019, 1198-52-8717, 1296-84-9710, 1394-68-3060, 1492-85-5077, 1889-45-1251 et 1890-82-4220.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M^e Jean-Pierre Chamberland.

DE défrayer les services professionnels de M^e Jean-Pierre Chamberland, selon le tarif horaire de cent quatre-vingt-dix dollars (190 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS,
LA CONSEILLÈRE JOHANNE FILLION
SE PRONONCE CONTRE**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

2016-07-172

PARTENARIAT - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT GAROU 2^E, RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du maire de la Commune d'arrondissement de Garoua 2^e de la République du Cameroun, datée du 7 avril 2016 concernant l'établissement d'un partenariat avec la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le cadre d'un échange d'expériences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-René-de-Matane ne désire pas conclure de partenariat avec la Commune d'arrondissement de Garoua² de la République du Cameroun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-173

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-174

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE - ROUTE DUFOUR - AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ PROVENANT DE L'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie sont rendus nécessaires pour l'amélioration de la route Dufour, à savoir le creusage des fossés, l'épandage de gravier et le nivelage de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

D'affecter les sommes nécessaires provenant du fonds réservé des droits aux exploitants de carrières et de sablières dans le cadre des travaux effectués sur la route Dufour.

QUE les travaux sont exécutés par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire du fonds réservé des droits aux exploitants de carrières et de sablières.

2016-07-175

**FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF - SEMAINES DES 10 ET 17 JUILLET 2016 –
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-06-152**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-152 établissant la fermeture du bureau administratif en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dates de fermeture du bureau administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la modification de la fermeture du bureau administratif pour les semaines des 10 et 17 juillet 2016 au lieu des 17 et 24 juillet 2016.

D'abroger la résolution 2016-06-152.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-176

**ADOPTION DU FORMULAIRE D'AVIS DE NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO
2016-08, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES NORMES RELATIVES À
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'adopter le formulaire d'avis de non-conformité dans le cadre du règlement numéro 2016-08, intitulé « Règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

DE transmettre la présente résolution ainsi que le formulaire au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-177

**FACTURATION - RÉPARATION DU REGARD D'ÉGOUT SITUÉ AU 405, RUE OUELLET,
SAINT-RENÉ-DE-MATANE - BRIS OCCASIONNÉ PAR L'ENTREPRISE PRIVÉE
RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT À L'HIVER 2014**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-216 concernant la réparation du regard d'égout situé dans la cour avant du 405, rue Ouellet, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 décembre 2015, une lettre a été expédiée à l'entreprise responsable du déneigement de cette cour à l'hiver 2014;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la facture n'a pas été acquittée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE transmettre le dossier à M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, afin d'entreprendre les démarches nécessaires dans le règlement de ce dossier.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M^e Jean-Pierre Chamberland.

DE défrayer les services professionnels de M^e Jean-Pierre Chamberland, selon le tarif horaire de cent quatre-vingt-dix dollars (190 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

2016-07-178

RÉPARATION DE LAMPADAIRES - LAMPADAIRE SITUÉ ENTRE LE 164 ET LE 166, AVENUE SAINT-RENÉ - LAMPADAIRE ÉCLAIRANT LA CROIX - CONVERSION D'ÉCLAIRAGE AU DEL - RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE LTÉE

CONSIDÉRANT le bris des lampadaires situés entre le 164 et 166, avenue Saint-René, et du lampadaire éclairant la croix, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de convertir à l'éclairage au DEL le réseau d'éclairage public actuel, et ce, à compter du moment où des réparations s'imposent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les travaux de relampage au DEL des lampadaires situés entre le 164 et 166, avenue Saint-René, et du lampadaire éclairant la croix, à Saint-René-de-Matane, au coût de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$) du lampadaire, taxes en sus, incluant l'achat du matériel et la pose par l'entreprises Richard Poirier et Frères Électrique Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 340 00 419 et 02 340 00 649.

2016-07-179

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2016 À QUÉBEC – PARTICIPATION DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu du 28 au 30 septembre 2016, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie défraie le coût d'inscription pour un représentant du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire Harold Chassé a manifesté l'intérêt de participer au congrès de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'assumer les frais d'hébergement, des repas et du transport de M. le maire Harold Chassé dans le cadre de sa participation au congrès de la FQM, et ce, selon les tarifs établis au règlement numéro 2012-06, intitulé « Règlement établissant les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou les employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 310.

2016-07-180 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) – PROJET « AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est essentiel pour la vie communautaire dans le cadre des activités sociales, récréatives et culturelles pour l'ensemble de la population de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux de remise en état et d'amélioration sont nécessaires au centre communautaire, soit l'isolation et la finition extérieure du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE déposer le projet « Amélioration du centre communautaire » au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

DE réaliser ou de faire réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projets et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-181 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS - PROJET « AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est essentiel à la vie communautaire des aînés de Saint-René-de-Matane dans le cadre des activités sociales, récréatives, culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire ne rencontre plus les normes en ce qui a trait à l'efficacité énergétique, et que les frais d'électricité pour le chauffage deviennent de plus en plus onéreux;

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres datent de la construction du bâtiment, soit près de quarante ans;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif d'avoir un centre communautaire sécuritaire et adapté aux besoins de aînés de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE déposer le projet « Amélioration de l'efficacité énergétique du centre communautaire » dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

DE réaliser ou de faire réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projets et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

2016-07-182

PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ - PROJET « AMÉLIORATION À L'ACCÈS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est essentiel à la vie communautaire des personnes à mobilité réduite de Saint-René-de-Matane dans le cadre des activités sociales, récréatives, culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire date de près de quarante ans;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de rendre conforme les installations donnant accès au centre communautaire et ses installations sanitaires pour les personnes à mobilité réduite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE déposer le projet « Amélioration du centre communautaire pour les personnes à mobilité réduite » dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité.

DE réaliser ou de faire réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projets et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN DE RENDRE GRATUITES CERTAINES CATÉGORIES DE PERMIS DE REMBLAI ET D'APPORTER D'AUTRES ADAPTATIONS »

Mme la conseillère Johanne Fillion donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2016-13, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats, et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de rendre gratuites certaines catégories de permis de remblai et d'apporter d'autres adaptations ».

Le projet de règlement a pour objet de rendre gratuit le permis de remblai lorsque le demandeur du permis effectue du remblai avec des matériaux dont la Municipalité doit disposer, et d'apporter diverses autres corrections et adaptations mineures au règlement numéro 2009-04.

Copies du projet ayant été distribuées aux membres du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, Mme la conseillère Johanne Fillion demande qu'il y ait dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2016-07-183

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PROJET « AMÉLIORATION DU PARC SITUÉ AU 1, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE » – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-06-159

CONSIDÉRANT QUE CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, a déposé une demande au conseil municipal de Saint-René-de-Matane afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de remise en état et d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) demande que l'organisme promoteur démontre, dans le cas où il n'est pas propriétaire de l'infrastructure, qu'il a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remettre en état et à améliorer les infrastructures municipales dans le but de bonifier l'offre en loisir de la Municipalité et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mission du comité de développement local, CODEL, est le développement communautaire à Saint-René-de-Matane, et ce, depuis 1997;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des infrastructures municipales a été considérée comme prioritaire dans le plan de développement local 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE CODEL a su démontrer, à maintes reprises, son expertise et ses capacités à réaliser des projets dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane considère le bien-fondé de CODEL, comité de développement local, pour la communauté saint-renéenne.

D'appuyer la demande de CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, dans le cadre de l'appel de propositions du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

DE reconnaître que Mme Julie Gagné agit à titre de personne responsable du projet et qu'elle est autorisée à signer, pour et au nom de CODEL, tout document jugé nécessaire dans le cadre du projet déposé au Programme d'infrastructure communautaire Canada 150.

DE reconnaître que Mmes Vanessa Caron et Yvette Boulay agissent à titre de personnes ressources à contacter pour effectuer les suivis au projet.

D'autoriser CODEL à réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'offrir, au besoin, un support technique pour la réalisation des travaux.

D'utiliser six mille quatre cents dollars (**6 400 \$**) du Programme de développement des communautés/Volet local, dans le cadre du projet de remise en état et d'amélioration du parc municipal.

DE reconnaître l'utilisation par CODEL de mille dollars (**1 000 \$**) du Programme de soutien à la vitalité rurale, dans le cadre du projet de remise en état et d'amélioration du parc.

D'autoriser une aide financière municipale pour le projet de remise en état et d'amélioration du parc pour un montant de quatre mille quinze dollars (**4 015 \$**), provenant du poste budgétaire concernant le surplus accumulé de la Municipalité.

DE s'engager à assurer l'entretien et le maintien en état des infrastructures qui font l'objet de remise en état et d'amélioration dans le cadre du projet présenté par CODEL.

QUE la présente résolution abroge la résolution 2016-06-159.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 59 110 00 000.

2016-07-184

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LES MÉCHINS ET SAINTE-FÉLICITÉ – COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-185

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets s'adresse aux municipalités qui désirent adapter leurs services à la réalité des familles du Québec et mieux répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier offert peut servir à l'élaboration d'une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE si au moins cinq (5) municipalités souhaitent déposer une demande pour l'élaboration d'une politique familiale, la MRC de La Matanie pourra assurer le rôle de coordination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est désireuse d'élaborer une politique familiale municipale.

DE mandater la MRC de La Matanie pour assurer le rôle de coordination dans l'élaboration d'une politique familiale municipale pour les municipalités locales.

DE transmettre la présente résolution à Mme Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE JUIN 2016

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de juin 2016 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-07-186

PROJET D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIR – VÉRIFICATION DE L'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY – MANDAT AU MAIRE HAROLD CHASSÉ

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE mandater M. le maire Harold Chassé afin de prendre contact avec M. Georges Guénard, maire de Saint-Vianney, afin de connaître l'intérêt de sa municipalité sur la possibilité d'une entente de partage concernant une personne-ressource intermunicipale en matière de loisir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-07-187

DÉBRIS DE TOUS GENRES – 527, ROUTE 195 ET À PROXIMITÉ DU CHEMIN DU 10^E ET 11^E RANG, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE faire parvenir une lettre à M. Bertrand Dancause l'avisant de disposer, avant le 25 juillet 2016, des débris de tous genres, lesquels ont été déposés sur son terrain vague, situé au 527, route 195, à proximité du chemin du 10^e et 11^e Rang, Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2016-07-188

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2016

DE lever la séance ordinaire du 5 juillet 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé, maire
Président de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg